

L'avènement de l'innovation culturelles en milieu rural ivoirien et l'évolution des structures sociales : une illustration à partir du cas du soja dans la région Nord-Ouest (Côte d'Ivoire)

Kam, Oleh

Docteur en Sociologie rurale

Enseignant chercheur à l'Institut d'Ethnosociologie, Université Félix Houphouët Boigny Abidjan

Abstract: *Authorities, in Ivory Coast, put the emphasis on agriculture as pillar of the economic and social development of the country, since its independence in 1960. In this perspective, efforts were undertaken in favor of the transfer of cultural innovations in rural area with the main objective of increasing of the productivity of the cultures of private food crops. This article analyses the results of this policy of transfer and vulgarization of innovations through the introduction of soya. Going back to a sociological tradition devoted to the study of transfer of innovation, the article analyses the reception which the peasants concerned reserved for innovations offered under the angle of evolution of social structures. On the basis of the study of the introduction of the cultures of soya, the article shows that the mutation of the society has provoked the restructuring of the reports of production and the birth of new needs in rural area. So, the taking into account of the evolution of social structures is important for the success of the adoption of cultural innovations.*

Keywords: *innovation- transfer- évolution-logic*

Introduction

« L'économie de la Côte d'Ivoire repose sur l'agriculture » tel est le slogan qui a émergé en Côte d'Ivoire au lendemain des indépendances. C'est dans cet ordre d'idée que le pays, à l'instar des autres pays, a mis en place des politiques de financement du monde agricole. Et depuis lors, la place de l'agriculture est difficilement contestable dans les premières loges des priorités nationales. En effet, l'agriculture contribue à environ 22% à la formation du PIB et constitue la source de revenus de 2/3 des ménages. Elle procure environ 75% des recettes d'exportation non pétrolières. Ce secteur comprend une agriculture vivrière qui contribue à hauteur de 17% du PIB et une agriculture d'exportation dont la part dans le PIB est de 5%. (PND 2012-2015). Sur la base de ces chiffres officiels, l'on peut affirmer que le secteur agricole demeure, non seulement l'un des moteurs de la croissance mais il constitue un facteur de

réduction de la pauvreté dans le pays. Piesse, (2003) renforce cette affirmation en ces termes : « Le développement de la productivité agricole a toujours été en rapport direct avec la réduction de la pauvreté » (Piesse, 2003), cité par Poole.

C'est dans cet ordre d'idée que la Côte d'Ivoire s'est dotée, très tôt, d'appareils de recherche et de structures d'encadrement. Ainsi de 1962 à 1978 furent créées successivement les structures suivantes : la Compagnie Ivoirienne pour le Développement des Fibres Textiles (CIDT) ; la Société pour le Développement de la Culture du Riz (SODERIZ) ; la Société d'Assistance Technique pour la Modernisation de l'Agriculture (SATMACI) ; la Société pour le Développement du Palmier à Huile (SODEPALM) ; la Société pour le Développement de la Production Animale (SODEPRA), l'Institut des Forêts (IDEFOR),

l'Institut des Savanes (IDESSA). Le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) a été créé en 1998, suite à la dissolution des autres structures de recherche dans le but de mieux coordonner la recherche agronomique afin d'obtenir de meilleurs résultats. La recherche agronomique au CNRA concerne essentiellement l'ensemble des travaux d'analyses scientifiques et expérimentales. Ces travaux visent à préserver et à améliorer l'état des produits agricoles et leur productivité. L'agriculture, grâce à l'appui de la recherche scientifique et d'un encadrement technique favorable, est sûr de jouer pleinement son rôle de locomotive de l'économie ivoirienne dans la mesure où en fournissant des recettes d'exportation à l'Etat, elle lui permettra de faire face aux besoins des populations, de favoriser l'autosuffisance alimentaire en procurant une alimentation saine et abondante. Comme le souligne Touré « au total, il s'agit pour les « développeurs », à travers ces objectifs et les moyens mis en œuvre, d'importer au sein de la paysannerie un modèle de production intensif, qui suppose, au-delà de ce qui se présente comme une opération de vulgarisation et d'encadrement, une transformation profonde de la « culture technique des paysans au niveau de la production » (Touré 1988).

En transférant les innovations culturelles en milieu rural, les pouvoirs publics visent l'augmentation de la production des cultures de rente. Les innovations culturelles permettent à l'agriculture de jouer pleinement son rôle de fer de lance de l'action développementaliste de l'Etat. « Tous les efforts entrepris en faveur de l'agriculture ont eu comme objectif principal l'accroissement de la productivité par l'introduction de combinaisons et de pratiques culturelles nouvelles » (Michotte, 1970).

C'est dans cette optique que le Gouvernement, pour lutter contre les disparités économiques régionales, a initié le projet soja dans le Nord

Ouest de la Côte d'Ivoire. Cette région fait partie des régions les plus pauvres du pays avec un taux de pauvreté de 50%. Le soja est une plante protéagineuse cultivée pour ses graines particulièrement riches en protéines. Il est utilisé dans l'alimentation animale et dans l'alimentation humaine. Sa richesse en éléments nutritifs en fait un aliment de choix. Grâce à ses nodosités, cette légumineuse est capable de fixer l'azote atmosphérique. Elle enrichit le sol en azote. La culture du soja exige une pluviométrie annuelle comprise entre 700 et 1200 mm. Dans l'entendement des autorités politiques, le soja devrait devenir une culture de rente au même titre que le café ou le cacao pratiqué dans la partie sud du pays en procurant des revenus incitateurs aux producteurs. En plus de la commercialisation du produit, l'exploitant agricole pouvait utiliser les produits dérivés du soja pour la consommation. Par son cycle de production court (3 à 4 mois) le soja permet aux paysans d'avoir accès au marché et de maximiser leurs revenus. Ainsi, le soja constitue-t-il un espoir pour les populations rurales du Nord Ouest de la Côte d'Ivoire car non seulement il nourrit l'être humain, du nourrisson à l'adulte, sous différentes formes de cuisson, mais aussi il sert d'aliment pour le bétail.

Malgré les activités de vulgarisation, de formation et de sensibilisation, la culture du soja a été rejetée par les paysans du projet. Dozon renforce cette réalité sociale en ces termes « les paysans rejettent les nouvelles cultures introduites bien que sur le plan de la productivité, elles sont plus performantes que les cultures » traditionnelles » et que leur stricte validité technique était flagrante » (Dozon, 1988). Quel peut être le pourquoi et le comment du comportement de rejet que les paysans développent vis-à-vis de la culture du soja ? Ces diverses réactions paysannes sont susceptibles, malgré les actions de sensibilisation de l'Etat autour de la culture du soja, mérite d'être analysées en rapport avec leurs causes par

les sciences sociales en général et par la sociologie de l'innovation en particulier.

L'objectif de cet article est de montrer comment et pourquoi une politique de transfert et de diffusion d'innovation portée par le gouvernement ivoirien vient butter sur l'évolution des structures sociales de la société rurale qui en conditionnent l'adoption. Aussi, s'articule-t-il autour des parties suivantes : la présentation du cadre théorique et méthodologique, l'analyse des résultats et la discussion des résultats.

I-CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE

L'unité d'étude est l'exploitation agricole, car c'est à ce niveau que se manifestent les conditions d'adoption et ou de rejet des innovations culturelles. Les données employées dans cet article, qui permettent une analyse de l'adoption de l'innovation culturelle en milieu paysan, viennent de deux types de données : des données secondaires issues du rapport final d'évaluation externe du projet soja, et des données primaires issues d'une enquête que nous avons réalisée sur le terrain sur un échantillon composé de 150 exploitants dans deux villages : un village de Touba (Niagadina) et un village d'Odienné (Tiémé). Le projet compte 800 exploitants modernes à raison de 400 dans le département de Touba et 400 dans le département d'Odienné. Nous avons identifié 75 paysans par localité. Les critères de choix des paysans étaient : être chef d'exploitation, le nombre d'hectares exploités ; appartenir à un groupement. Les données ont été collectées en juillet-août 2012, à partir d'un questionnaire structuré comportant à la fois des questions fermées et des questions ouvertes. Les questions fermées se rapportent aux caractéristiques des exploitations, à leurs systèmes de production. Les questions ouvertes portent sur leurs réactions face à l'introduction de la culture du soja. La collecte des données s'est faite en nous conformant aux principes éthiques (anonymat,

consentement). Les données qualitatives ont font l'objet d'une analyse de contenu tandis que les données statistiques ont été analysées à travers le logiciel EXCELL de Windows.

Le transfert du soja dans la paysannerie maouka rentre dans le cadre de la diffusion d'une innovation en milieu rural. Dans cette optique, l'article s'inscrit dans la théorie du diffusionnisme telle que proposée par Henri Mendras (1983) et du changement social. Sous l'angle du diffusionnisme, il s'agit d'importer au sein des paysanneries africaines, un modèle de production intensif, qui suppose, au-delà de ce qui se présente comme une opération de vulgarisation et d'encadrement, une transformation profonde de la culture technique des paysans. En effet, dans le domaine des pratiques de développement, la science de la vulgarisation a pendant longtemps été associée à des modèles d'adoption et de diffusion d'innovations (Rogers, 1985 :241) et à la sociologie rurale appliquée. Les critères qui ont présidé à la mise au point du modèle sont ceux qui règlent la recherche en agronomie tropicale : mise au point de variétés et de techniques à haut rendement à l'hectare, adaptées aux données climatiques moyennes, et considérées comme facilement « vulgarisables », c'est-à-dire, classées comme « simples » en regard de la culture technique de la paysannerie occidentale prise comme référence.

L'introduction du soja a entraîné une transformation dans l'organisation sociotechnique de la société maouka. Le mode d'organisation va connaître une modification. Nous allons donc considérer le progrès technique et cultural comme un facteur essentiel du changement social. Nous optons pour la définition de GUY ROCHER qui définit le changement social comme « toute transformation observable dans le temps qui affecte d'une manière qui ne soit pas provisoire ou éphémère la structure ou le fonctionnement d'une

organisation sociale, d'une collectivité donnée et modifiée le cours de son histoire » (Rocher 1995).

Dans le cadre de cette étude, nous allons analyser les facteurs jouant sur l'adoption des innovations sous l'angle de la mutation des structures sociales. Dans cette perspective, nous prendrons en compte l'évolution des structures sociales, avec son corollaire de besoins nouveaux chez le paysan du Nord Ouest ivoirien.

La présentation du cadre théorique et méthodologique a permis de situer le cadre d'analyse de l'étude. L'administration des outils de collecte des données ont permis de collecter les données sur le terrain. L'analyse des données a permis d'obtenir des résultats que nous allons exposer dans le chapitre suivant.

II-RESULTATS

Les résultats de l'étude nous permettront de comprendre comment l'évolution des structures sociales de la société maouka (une ethnie de Côte d'Ivoire) influence l'adoption du soja en milieu rural ivoirien. Les résultats seront présentés à travers les points suivants : la présentation du milieu physique et humain, les caractéristiques des paysans du projet, les résultats de l'adoption du soja dans les deux localités, l'association des cultures.

II-1- Présentation du champ d'étude : milieu physique et humain

L'étude s'est déroulée dans les villages de Niagadina dans le département de Toubra et Tiémé dans le département d'Odienné situés au Nord Ouest de la Côte d'Ivoire. La région fait partie de la savane arborée. L'activité économique pratiquée est l'agriculture. Le climat et la végétation sont propices à l'agriculture et surtout les cultures telles que le soja, l'anacarde et le coton. Ces localités sont habitées par l'ethnie Maouka. Les Maouka font partie du grand groupe ethnoculturel appelé Mandé du Nord. Les Mandé

du Nord sont des agriculteurs. Le mil, le sorgho, le maïs et le riz constituent l'élément essentiel de leur subsistance. Le terroir villageois présente souvent un aspect caractéristique « en auréole ». Dans certains villages, le « maître de la terre » répartit les parcelles entre les familles. La division sociale du travail est très stricte : la culture du riz, par exemple, constitue un domaine exclusivement féminin ; par contre, les cultures commerciales sont pratiquées par les hommes. L'élevage du bétail constitue une activité annexe dont l'importance est plus sociale qu'économique.

L'organisation sociale repose sur la famille élargie. La famille étendue patrilinéaire constitue l'unité sociale de base. La filiation, l'héritage et la succession se font en ligne paternelle. Le mariage s'accompagne du versement d'une importante compensation matrimoniale en bétail (autrefois en esclaves et en cauris) et de travaux effectués pour le compte de la famille de l'épouse. La société maouka traditionnelle est fortement stratifiée. Elle présente une hiérarchie complexe de clans, de castes et de classes. Les Maouka sont pour la plupart islamisés. Dans le but de sauvegarder la pureté sanguine (yérewoloya), le mariage avec toute autre caste est formellement prohibé, interdit. Au sein de cette société, un rôle est dévolu à chacune des catégories. Les djonw sont des acteurs importants du développement économique tandis que les hommes de castes en sont pour le développement social. Le cadre traditionnel de la production est la terre qui est un bien collectif inaliénable. Il existe des champs collectifs et des parcelles individuelles et différents types de groupements et de réseaux d'intérêt politiques, économiques, religieux et sociaux, parmi lesquels les Groupements à Vocation Coopérative.

Mais la société maouka telle que présentée a connu un changement et des transformations sous le poids de la colonisation avec l'introduction de l'économie de plantation. Au niveau de

l'organisation sociale, il y a une monopolisation par le groupe père-fils des valeurs acquises par le travail en lieu et place de la filiation matrilineaire. Au niveau de l'organisation de la production, la famille constituait une unité économique. Tous les membres travaillaient pour survenir aux besoins de la famille. Cette structuration sociale excluait toute possibilité d'enrichissement individuel et constituait un facteur d'équilibre social. Le passage de l'économie de subsistance à l'économie de marché avec l'introduction des cultures de rente (le coton, le soja), a entraîné l'apparition des unités de production nouvelles. En ce qui concerne les structures de la parenté, l'on assiste à une dégradation de la famille étendue et l'émergence de la famille nucléaire. Il y a aussi une faiblesse des réseaux de parenté et du système des statuts sociaux. Des rapports économiques nouveaux tendent à déterminer de façon exclusive la position respective des paysans.

La présentation du cadre physique et humain a permis de se rendre compte que ce milieu est favorable à la culture du soja ; aussi, la société maouka a connu une évolution. Nous allons analyser les caractéristiques des paysans qui ont participé au projet.

II-2- Les caractéristiques des paysans du projet

L'étude auprès des producteurs du soja montre que les exploitants agricoles sont des hommes (91%) et des femmes (9%). Il existe des femmes productrices de soja, malgré le fait qu'elles n'ont pas accès à la terre et que les cultures de rente sont exclusivement l'apanage des hommes selon l'organisation sociale du travail en pays maouka.

Au niveau de la situation matrimoniale, l'enquête montre que les paysans sont mariés (100%). Au niveau de l'organisation de la production, ils utilisent la main d'œuvre familiale, composée des membres de la famille (82%) et les sociétés d'entraide (12%).

Les paysans qui ont participé au projet sont de sexe masculin et féminin. Ces caractéristiques

vont intervenir dans l'adoption de la culture du soja.

II-3- Les résultats de l'adoption du soja

Grâce aux activités d'encadrement des paysans, de formation et à la mécanisation de la production, le projet a diffusé le soja auprès des paysans. Les résultats de l'enquête auprès des paysans enquêtés montrent qu'au début du projet, tous (100%) ont adopté la culture du soja. Mais par la suite, le nombre d'exploitants agricoles qui avaient adopté la culture du soja est en nette régression. En effet, l'enquête réalisée auprès des paysans montrent que sur les 150 producteurs de notre échantillon, 101 ont rejeté le soja, soit 67%. Ils ont fait la culture de l'anacarde.

Sur les 150 paysans interrogés, 60% avaient plus de 10 hectares ; 29% avaient entre 5 et 10 hectares et 11% avaient moins de 5 hectares. La majorité des paysans du projet soja (plus de 10 hectares) peuvent être considérés comme de gros producteurs. Ils sont des chefs d'exploitations. Ils appartiennent à des groupements (72%) et utilisent des machines, et 28% sont des producteurs individuels. En outre, les groupements constitués (10) devraient évoluer et constituer un groupement à vocation coopérative (GVC). Mais les résultats de l'étude montrent que 08 groupements ont été abandonnés par les paysans qui se sont reconvertis en producteurs individuels. Les modèles d'exploitation de type groupements n'ont donc pas eu de succès auprès des paysans. Le projet avait mis à la disposition des groupements une chaîne motorisée pour une gestion commune. L'étude montre que les machines (tracteurs) ont été abandonnées et les paysans refusaient de payer les frais relatifs aux réparations.

En définitive, la culture du soja n'a pas connu un succès auprès des paysans. Les paysans ont rejeté la production de cette culture. Cette attitude sera examinée à travers la technique de l'association des cultures en milieu rural ivoirien.

II-4- Structuration et le fonctionnement de l'association des cultures

Dans le cadre de l'adoption du soja, il était interdit aux paysans de pratiquer les techniques de l'association des cultures. Mais parmi les paysans enquêtés, il ressort que (72%) de ceux qui ont adopté le soja ont fait des associations de culture sans tenir compte des conseils des techniciens agricoles. Ainsi, on rencontrait sur une même parcelle de soja, du maïs ou de l'igname. Toutes ces associations étaient « contre-nature » et n'étaient pas autorisées « scientifiquement » par les encadreurs. En effet, pour les techniciens agricoles, ces associations allaient gêner le développement du soja et constituaient de facto un obstacle à la productivité. De même, l'observation des parcelles des exploitants de notre échantillon laisse entrevoir que cette culture est concurrencée et supplantée par les cultures traditionnelles bien qu'elle ait des valeurs de productivité intéressantes.

Au terme de la présentation des résultats de l'étude, il ressort que les structures traditionnelles ont influencé l'adoption du soja par les paysans. Ces différents résultats feront l'objet de discussion dans le prochain chapitre.

III-DISCUSSION

Le transfert des innovations techniques et culturelles en milieu rural permet l'augmentation de la production agricole. Cette agriculture devrait pouvoir fournir des recettes d'exportation à l'Etat, mais aussi de satisfaire les besoins alimentaires du pays en garantissant l'autosuffisance alimentaire. Cette logique développementaliste des pouvoirs publics ignore les modes de production traditionnelle des paysans et leurs réalités socioéconomiques. Les paysans adoptent des nouvelles cultures et techniques dans le but d'augmenter leurs revenus. Cette logique détermine soit l'adoption ou la réorientation des innovations culturelles imposées par les pouvoirs

publics. Les résultats de l'étude ont montré que les paysans ont rejeté le soja. Cette situation nous conduit à analyser l'adoption du soja à partir des facteurs influençant l'adoption du soja.

III-1- Les facteurs déterminant l'adoption du soja

Les facteurs influençant l'adoption du soja seront analysés à partir des mutations de la société « maouka » et la naissance des besoins nouveaux, l'évolution des modes de production traditionnels, la question des associations des cultures, les exigences impliquées par la mécanisation de l'agriculture. En clair, il s'agit d'une analyse de l'hétérogénéité des différents facteurs sociaux, économiques, techniques conditionnant l'adoption des innovations.

III-1-1- Les mutations de la société « maouka » et la naissance des besoins économiques nouveaux

L'insertion des paysans maouka dans l'économie d'échange a entraîné la naissance des besoins nouveaux chez ces derniers. Cette réalité a constitué un facteur déterminant dans l'adoption du soja. En effet, l'acquisition de revenus pour la satisfaction des besoins grandissants (habitat, équipements, éducation, santé..) a guidé la pratique du soja. Dans cette optique, l'orientation marchande induit un effet certain sur l'adoption de cette culture. Le fait que le soja ne permet plus au paysan d'obtenir des revenus additionnels du fait des problèmes de commercialisation et des coûts de production l'ont découragé et ont entraîné le rejet de cette culture. Comme le souligne Rasamoelina « si au milieu des années 1990, l'esprit traditionnel a encore dominé avec les diverses formes d'ostentation économique, on peut avancer que ces derniers temps, le calcul rationnel et la volonté de changer commencent à prendre le pas sur la tradition, sous l'impulsion des membres les plus riches de la communauté villageoise. Les actions à mener en milieu rural

doivent être bien ciblées selon la situation sociale des individus. (Rasamoelina, 2011)

Dans la société traditionnelle maouka du Nord Ouest ivoirien, la dépendance socioéconomique des cadets était fondée sur le système foncier qui distribuait les terres aux seuls chefs de lignage ou de clans. Les cadets travaillaient dans les exploitations agricoles des aînés pour assurer leur subsistance. En contrepartie les aînés avaient l'obligation de satisfaire les besoins des cadets en nourriture, mariage, logement. Mais avec le développement de l'économie de plantation en Côte d'Ivoire, du salariat dans l'agriculture et la scolarisation, les rapports de production ont connu une évolution. Ensuite, au lendemain des indépendances, le développement et la diversification de l'agriculture d'exportation et industrielle, la mise en œuvre de grands travaux dans le Nord du pays ont entraîné la naissance de nouveaux besoins chez les paysans. La société est passée d'une économie de subsistance à une économie de marché. Face à cette situation, les paysans du Nord Ouest ivoirien se sont vu obliger d'agrandir leurs exploitations et d'accroître leurs rendements. Ainsi, le paysan utilise ses revenus, pour non seulement assurer son autoconsommation, mais avant tout à satisfaire son mieux-être économique (investissement productif). Il se forge donc une nouvelle société fondée sur la promotion individuelle et la réussite personnelle, renforçant de ce fait, les inégalités. « La rationalité technique a imposé aux paysans des logiques dictées par l'impératif économique et destinées à promouvoir l'individu en tant que tel, au sein d'une nouvelle société qui se cristallise sur le pouvoir monétaire ». (Hartog, 1978).

Dans ce contexte du transfert de la culture du soja dans le milieu rural, les attitudes du paysan face à cette nouvelle culture étaient de chercher à prendre connaissance de cette nouveauté, ses avantages et inconvénients, puis il s'est fait sa propre opinion de la culture nouvelle. Le profit de

la nouveauté, le risque à lui associer sont donc considérés comme des facteurs majeurs qui influencent la décision des paysans dans l'adoption des innovations culturelles. Cette analyse met en exergue le facteur individuel jouant sur l'adoption des innovations telle que développée par l'école américaine. « Les Américains ont essentiellement orienté leur recherche vers une psychologie de la décision et s'attachent surtout aux motifs individuels suscitant l'adoption d'une innovation (Bodiguel, 1975). En fait, une innovation ne sera adoptée que lorsque les individus concernés seront convaincus, compte tenu des informations dont ils disposent, de l'intérêt ou des gains qu'ils peuvent en tirer car d'après la théorie économique traditionnelle (Menger 1892, Walras 1874), la rationalité de l'individu se détermine en fonction de son seul intérêt à travers la main invisible (Smith, 1776). Cette position néglige l'analyse du contexte social dans lequel se situe le processus contrairement à l'école française qui relève l'importance des structures sociales dans la diffusion d'innovations techniques agricoles ; elle souligne également une perspective jusqu'alors fort ignorée des études classiques en la matière : le poids de la société globale sur la collectivité et la manière dont elle infléchit sa destinée. (op ; cit, 1975).

La confrontation des structures sociales traditionnelles et de l'économie moderne a eu des conséquences tant au niveau économique avec le passage d'une économie d'une économie dite de subsistance à une économie de marché. Cette transformation introduit dans un univers social plus hétérogène que celui régi par les valeurs socioculturelles fait apparaître le problème d'individualisme économique.

III-1-2- comprendre le rejet de l'adoption de la culture du soja par les habitus socio-alimentaires

Le problème de la sécurité alimentaire influence l'adoption du soja par les paysans. L'association

des cultures a toujours constitué une technique agricole des paysans maouka. Les associations de cultures que l'on retrouve le plus souvent dans la région du Nord Ouest ivoirien sont entre autres : l'association du maïs et de l'anacardier. Dans les plantations de culture de rente des hommes, les femmes pratiquent les cultures vivrières. Cette pratique agricole fait partie intégrante de l'organisation de la production en pays maouka. Mais dans le cadre du projet, il était interdit de pratiquer les cultures vivrières dans les parcelles de soja. Le paysan « innovateur » devrait donc dépenser de l'argent pour acheter du vivrier, alors que traditionnellement, il a toujours produit ses cultures vivrières avec l'aide de son ou ses épouses, et était autosuffisant sur le plan alimentaire. C'est ce qui explique la persistance de l'association des cultures dans le projet malgré l'interdiction. On constate ainsi que les rationalités qui président à l'association des cultures sont liées à l'organisation de la production en pays maouka. Comme le souligne Dozon, « les techniques proposées pour transformer pour améliorer et transformer les politiques et structures agricoles en Afrique Noire paraissent se perdre dans les dédales des sociétés rurales ». (Dozon, 1988). Cette situation est renchéri par Mercoiret, « des exemples multiples de par le monde illustrent le fait que des modèles techniques proposés par la recherche agronomique expérimentale ont été largement modifiés, dénaturés, voire totalement rejetés (Mercoiret, 1987).

Les paysans ont certes besoin d'argent pour satisfaire leurs besoins socioéconomiques, mais en même temps, ils doivent se nourrir. Ils s'adonnent ainsi à la fois aux cultures de rente et aux cultures vivrières. Les paysans sont alors tiraillés entre la nécessité d'acquérir d'énormes moyens financiers uniquement en se consacrant à l'adoption et à la pratique du soja, et l'impérieuse et indispensable obligation de se nourrir par la pratique des

cultures vivrières. Face à cette situation, les paysans ont refusé d'opérer un choix unique en pratiquant la monoculture, ils ont fait la combinaison des deux types de cultures. Comme le souligne l'étude de la CIDT « Par ailleurs, les paysans sont conscients du fait qu'il n'est pas possible d'accorder le primat à une monoculture, quelle que soit la valeur appréciable des revenus qu'elle puisse procurer ; la raison majeure qui motive une telle attitude, est qu'il faut pouvoir manger, estiment les paysans, c'est qu'en effet, le problème de la sécurité alimentaire requiert une solution de tous les instants ». (Touré, 1988).

Tributaire du fonctionnement traditionnel de son exploitation agricole, les pratiques des paysans sont en quelque sorte personnalisées, indexées à un système de production particulier. L'adaptation est, dans ce cadre, la stratégie par laquelle l'agriculteur cherche à maintenir un objectif familial dans un environnement fluctuant. Il développe dans la gamme des alternatives disponibles, soit des options techniques ou activités non-agricoles (sociales, économiques, culturelles). C'est la prise en compte de ces différents facteurs qui détermine la qualité de l'ajustement (adaptation). L'adoption, de la part de ces individus, n'est plus le résultat d'un processus social à proprement parler, mais une conséquence de leurs caractéristiques propres, intrinsèques : goût pour la nouveauté, du fait qu'ils aient été pris comme cible d'une stratégie de marketing particulière ou de l'aversion au risque (Steyer et Zimmermann, 2004).

En somme il ressort donc que la société rurale englobe diverses structures sociales sur lesquelles influe toute une gamme de facteurs. Il existe des interactions réciproques entre les facteurs externes ainsi qu'entre les diverses composantes des différentes strates de l'organisation sociale et l'économie de la société rurale, du niveau individuel à celui de la famille élargie, de la communauté. L'évolution des structures sociales

de la société rurale constitue ainsi un système complexe d'éléments qui interagissent, qui d'une part influencent le transfert et l'adoption des innovations culturelles, mais qui faute d'être pris en compte, limitent l'adoption des innovations culturelles. Les effets de l'adoption des innovations sur la production, l'économie, la société rurale sont corrélés: l'innovation culturelle appelle l'adoption de nouvelles techniques agricoles, de nouveaux rapports de production et rapports sociaux. Faute de prendre en compte cette dynamique de la société rurale, des facteurs socioéconomiques compromettront l'adoption de l'innovation et le développement.

L'analyse a permis de montrer comment l'introduction de la culture du soja remet en cause l'organisation des modes de productions traditionnels et conduit les paysans à des associations de cultures à priori contreproductives.

III-1-3- quand l'organisation traditionnelle de la production agricole freine l'introduction du soja en milieu rural

Ce qu'il faut comprendre ici, c'est que dans toutes les sociétés, il existe des normes et organisations culturelles ou non mises en place par la société elle-même, pas pour atteindre une connaissance communicable mais pour mettre en ordre leur mode de vie agricole. Dans les sociétés traditionnelles du Nord-Ouest ivoirien, il existe des réseaux sociaux d'organisation de la production agricole. Ces réseaux sont constitués par la cellule familiale, les groupes d'entraide et d'émulation sociale. Les réseaux sociaux, déterminent l'organisation sociale du travail dans la société. Ils influencent et orientent l'adoption des innovations culturelles. Dans la société maouka, l'unité de production est constituée par la famille. Ce sont les membres des familles qui constituent la main d'œuvre agricole. La famille constitue à elle seule une exploitation et bénéficie dès lors d'une vie économique autonome. Il y a une division sociale du travail. Les cadets

travaillaient dans les champs des aînés à qui revenaient les fruits de la production. En retour, les aînés prenaient soin de satisfaire les besoins des cadets, y compris le mariage. Ces rapports de dépendance entre aînés et cadets trouvaient leur origine dans le système foncier, dans lequel la terre appartenait aux chefs de lignages ou de clans. Tous ces membres maîtrisaient les techniques culturelles traditionnelles. Les changements intervenus dans la société ivoirienne en général et maouka en particulier ont entraîné la désorganisation des anciens rapports de production, des modes de production non capitalistes (lignager, communautaire); c'est le chef de famille seul qui a été initié à la mise en œuvre des nouvelles techniques agricoles des nouvelles variétés culturales. Du coup, l'introduction de ces cultures le prive d'une bonne partie de sa force de travail. Le paysan ne peut plus bénéficier des prestations des autres membres de son unité de production. De même, les groupes d'entraide (liés aux formes traditionnelles de l'entraide villageoise et aux obligations naissant des relations de parenté, d'alliances) qui sont des mains d'œuvre pour les paysans ne peuvent être utilisés de façon optimale. En effet, ceux-ci ne sont pas formés aux nouvelles techniques imposées par les nouvelles cultures. Le paysan les sollicite que pour les labours. Et même, s'ils doivent être mobilisés, cela nécessite un coût financier auquel le paysan ne peut faire face aujourd'hui (15 000 FCFA/ha). Alors que dans la société traditionnelle, ces groupes d'entraide n'étaient pas rémunérés. Le paysan qui les sollicitait se contentait d'offrir à boire et à manger aux membres qui sont venus l'aider dans son exploitation.

En outre, l'introduction de la motorisation dans le cadre du projet soja a entraîné un changement radical des techniques de production des paysans maouka. En effet, l'adoption du soja entraîne chez le paysan la stabilisation des cultures sur des

groupements en lieu et place d'une agriculture itinérante ; tout comme à une rotation traditionnelle des cultures doit succéder une nouvelle technique qui répond à des exigences agronomiques et l'utilisation des pesticides, cela entraîne un nouveau calendrier agricole. La mécanisation a un coût qui doit être supporté par le paysan. En effet, les paysans du projet qui étaient dans les groupements devaient prendre la charge intégrale des dépenses de fonctionnement des machines. De ce fait, la mécanisation de la culture du soja entraîne une transformation des structures d'exploitations. La communauté d'intérêt créé par le projet vient en opposition à l'individualisme traditionnel en pays maouka. L'introduction de la machine a nécessité la création de groupements, qui comprennent plusieurs familles, qui ne tiennent pas compte du découpage du terroir villageois entre familles. La culture du soja a donc créé une collectivisation du travail. La mécanisation de la culture du soja augmente ainsi les charges des paysans. Les charges de mécanisation font partie des dépenses d'exploitation du paysan. La mécanisation entraîne d'autres charges obligatoires chez le paysan.

Aussi, au niveau des rapports sociaux de production, il y a une certaine maintenance des rapports sociaux de productions traditionnelles et l'affectation du produit. Avec l'introduction du soja, de nouvelles structures de production telle que le salariat agricole sont apparues. Pour l'accès à la terre, les femmes dans la société traditionnelle maouka, n'avaient pas accès à la terre et ne pratiquaient pas les cultures de rente ; mais elles ont des plantations et ont des parcelles de terres qu'elles ont acquises par achat dans la plupart des cas. Avec l'introduction du soja, de nouveaux rapports sociaux vont ainsi apparaître. Cette réalité peut jouer favorablement ou non sur les décisions d'investir, de produire, d'entretenir les cultures, de moderniser les exploitations, ou

d'innover. La logique paysanne privilégie la reproduction de l'unité de production familiale et la reproduction sociale.). Ainsi, l'agriculteur, qui décide d'adopter une nouvelle technique, choisit une innovation en fonction de caractéristiques techniques et de l'état de l'environnement selon ses critères de choix.

L'étude de l'introduction et la diffusion du soja en milieu rural maouka avec son corollaire des changements sociotechniques, confirme notre hypothèse de départ à savoir : l'évolution des structures sociales joue sur l'adoption du soja et influence la décision d'innover. La possibilité de mobilisation des membres de la famille, ainsi que l'existence de réseaux traditionnels d'entraide en tant qu'unité de production constituent un facteur d'adoption du soja par les paysans. Ainsi reconnaître cette dynamique sociale ouvre de nouvelles perspectives dans le processus du transfert des innovations culturelles en milieu paysan : le nouveau produit agricole peut améliorer la production agricole du paysan, augmenter ses revenus et entretenir le tissu social. Des politiques et stratégies de transfert d'innovations en milieu rural prenant en compte l'évolution des structures sociales peuvent offrir des possibilités intéressantes en matière d'adoption d'innovation et une bonne compréhension de la société rurale dans toute sa dynamique s'impose. Un accord est nécessaire entre systèmes technique et social compte tenu des exigences qu'implique la mécanisation de l'agriculture.

Conclusion

Cet article a permis de montrer comment la politique de transfert et de diffusion du soja portée par le gouvernement ivoirien a butté sur l'évolution des structures maouka qui en conditionnent l'adoption. L'introduction de la culture du soja a entraîné des changements socio-techniques dans la société rurale et a remis en cause l'organisation des modes de production

traditionnels. L'expérience de transfert du soja montre que les paysans n'ont pas adopté cette innovation telle qu'elle, ils l'ont fait passer dans le prisme de leurs réalités socioéconomiques et sociotechniques. Le document a permis d'identifier les facteurs jouant sur l'adoption du soja. L'évolution des structures sociales influence l'adoption des innovations culturelles en milieu rural. Plus que toute opération de transfert d'innovation culturelle en milieu paysan, le transfert de la culture du soja dans le Nord Ouest de la Côte d'Ivoire suppose de la part du paysan qui l'adopte une véritable mutation. C'est cette transformation de la société qui explique les réactions des paysans face à l'introduction du soja.

Bibliographie

- Barro, A (2005), « De la technique du zaï manuel en zone semi-aride », in Cahiers Agricultures, vol. 14, n°6, pp 549-559.
- Barrot, P (1997), « Les paysans donnent une leçon aux chercheurs », in Bulletin de presse SYRIA, n° 101, pp 23-24
- Blazy, JM (2011), « De l'innovation à l'adoption de nouvelles pratiques dans la filière banane » in Innovations Agronomiques, n°16 pp 25-37
- Chambers, R (1994), Les paysans d'abord. Les innovations des agriculteurs et la recherche agronomique, Paris : CTA-Karthala, 346 p.
- Charruadas, P (2007), « Champs de légumes et jardins de blés. Intensification agricole et innovations culturelles autour de Bruxelles au XIIIe siècle », in Histoire & Sociétés Rurales, N° 28, p11-32
- Droux, D (2008), Réhabilitation des sols dégradés dans les zones sèches sahélienne. Etat des connaissances, perception des pratiques paysannes, mémoire de Master, Université de Paris 12, 80 p.
- Dugué, P (2007), « Ressources acteurs et institutions : un environnement qui change », in Exploitation agricoles familiales en Afrique de l'ouest et du centre, QUAE, pp 25-45.
- Griffon, M (2008), Une nouvelle modernité : une agriculture productive à haute valeur écologique. Economie et stratégies agricoles, Paris : CLUB DEMETER, pp 7-48.
- Floquet, A (2007), « A l'échelle d'une vie : trajectoires et décisions paysannes au Bénin », in Exploitation agricoles familiales en Afrique de l'ouest et du centre, QUAE, pp. 195-212.
- Dozon, JP (1988), « Développement, sciences sociales et logique paysanne en Afrique Noire », in Kasa Bya Kasa, n°10, pp 68-74,
- Dufumier, M (1996), Les projets redéveloppement agricole, manuel d'expertise, Paris : KARTHALA-CTA, 354 p.
- Dufumier, M (1980), Recherche et développement en agriculture, Paris : PUF
- Dupré, G (1991), Savoirs paysans et développement, Paris : KARTHALA-ORSTOM, 524 P
- Huhouot, A (1982), « Une innovation technique dans l'aménagement de l'espace rural en Côte d'Ivoire : les cultures annuelles sèches semi-mécanisées dans la région du Centre Bandama », in Annales de l'Université d'Abidjan, Série G. Géographie, Vol. Tome XI, p29-65
- Ian, S et Jhon, T(1999), la reconnaissance du savoir rural, savoir des populations, recherche agricole et vulgarisation, Paris : KARTHALA, 474 p
- Jouve, P (1984), Le diagnostic agronomique préalable aux opérations de recherche-développement, in Les Cahiers de la Recherche-Développement, n° 3, pp 67-76.
- Mercoiret, MR (1987), « La recherche-développement : une démarche pour mettre les recherches sur les systèmes de production au

service du développement », in Les Cahiers de la Recherche-Développement, n° 16, p8-14.

Lefort, J (1988), « Innovation technique et expérimentation en milieu paysan », in Les Cahiers de la Recherche-Développement, n°17, p 1-10.

Mercoiret, MR (1994), L'appui aux producteurs ruraux. Guide à l'usage des agents de développement et des responsables de groupements. Paris : KARTHALA.

Michotte, J (1970), « Innovation et transformation du milieu rural en Côte d'Ivoire : la diffusion du coton allé dans la zone dense à l'Ouest de Bouaké », in Cah. O.R.S.T.O.M., sér. Sci. hum., vol. VII, n°4, 1970- p 7-19,

Ntsama, S.M. (2007), Analyse de l'impact de l'innovation sur la productivité agricole : cas du maïs dans la province du centre- Cameroun, mémoire de DEA, université de Yaoundé 2 : Cameroun

Rasamoelina, H (2011), « Evolution des situations matérielles et innovation en milieu rural à Madagascar : Le cas de la communauté villageoise de Vohitraivo, District de Vohibato, Région Haute Matsiatra », in Taloha, n° 20, p 28

Rocher, G(1995), Introduction à la sociologie générale. tome 3: le changement social, Montréal: Hurtubise, 685p

Simpson, B (2000), « Adoption et adaptation de techniques agricoles innovatrices dans le Sud-ouest du Mali » in Autrepart, n°15, pp5-27

Touré, M (1988), « le conflit des systèmes de logiques à propos du développement rural » in Kasa Bya Kasa, n°10, p35-64

Weber, J. (1979), « logiques paysannes et rationalité technique », in Mémoires ORSTOM n°89, actes du colloque de Ouagadougou, Paris : ORSTOM